



Assemblée générale

Distr. limitée
27 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 100 b) de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : rapport de la Commission du désarmement

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale*

Commission du désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision 74/511 du 12 décembre 2019, dans laquelle elle a décidé que la Commission du désarmement tiendrait une session de fond en 2020 pendant trois semaines au plus, à savoir du 6 au 24 avril,

Prenant note avec préoccupation de la situation en lien avec la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),

Décide de reporter à 2021 la session de fond de la Commission du désarmement, à des dates qu'elle aura fixées à sa soixante-quinzième session.

* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance

